

NOTE CIRCULAIRE N°337/CNO-CGA-TOGO/PDT/2025

À l'attention :

des Fédérations Nationales Sportives et des Organisations Sportives Nationales

Objet : Nouvelle appellation officielle de notre Institution.

À la suite de l'adhésion du Comité National Olympique du Togo (CNO-Togo) à la famille du Commonwealth Sport en 2023, consécutive à l'entrée du Togo dans la communauté du Commonwealth en 2022, notre institution engage un processus d'alignement avec les standards et exigences de cette nouvelle appartenance.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la pleine conformité de notre identité institutionnelle, il est proposé que notre organisation adopte la dénomination suivante :

Comité National Olympique – Commonwealth Games Association du Togo en abrégé (CNO-CGA-Togo).

Cette évolution s'inscrit dans la dynamique d'harmonisation de notre statut au sein du Mouvement Olympique et du Commonwealth Sport. Elle s'accompagne d'une adaptation progressive de notre identité visuelle et de nos supports institutionnels.

La nouvelle appellation sera donc soumise à l'appréciation et à la validation des délégués lors de la prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions statutaires en vigueur. Dans l'intervalle, nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous préparer à son intégration dans vos communications officielles dès son adoption formelle.

Fait à Lomé, le **18 décembre 2025**

Pour le CNO-CGA-TOGO,



Le Président

